

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2019
DELIBERATION N° 36

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

L'an deux mil dix neuf, le quatorze février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA (jusqu'à 20h35), M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ (jusqu'à 22h40), ARCOUET, SALANNE, Mme MEYZENC (à partir de 18h15), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h40), Mme CANDILLIER (à partir de 20h15), MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 22h20), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

Mme BISAUTA par M. SOROSTE (à partir de 20h35), M. UGALDE par Mme LAUQUE, M. AGUERRE par M. LACASSAGNE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme MEYZENC par M. ETCHEGARAY (jusqu'à 18h15), M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY (jusqu'à 18h40), Mme TAIEB par M. MASSONDE, M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI, Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 20h15), Mme BENSOUSSAN par M. BOUTONNET, M. ETCHETO par Mme CAPDEVIELLE (à partir de 22h20), Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 22h20).

Absents : M. POCQ (à partir de 22h40), Mme PICARD-FELICES (à partir de 22h20)

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Daubisse

OBJET : FONCIER – Acquisition à Monsieur Larretche de partie d'une parcelle située 39 avenue de la Légion Tchèque – Régularisation de voirie.

Monsieur Larretche est propriétaire d'un ensemble immobilier constitutif d'une copropriété situé au 39 de l'avenue de la Légion Tchèque, angle de la rue de Masure.

Dans le cadre d'un projet de vente d'un des lots de la copropriété lui appartenant dans cet immeuble, il a sollicité la commune de Bayonne afin de connaître son intention d'acquérir les emprises constitutives des emplacements réservés n° 2 et 5 inscrits au plan local d'Urbanisme.

La commune de Bayonne a décidé que seul l'emplacement réservé n° 2 serait mis en œuvre consistant en un élargissement de l'avenue de la Légion Tchèque (alignement sur le trottoir).

Ces travaux nécessiteront l'acquisition partielle à Monsieur Larretche de partie de sa propriété, cadastrée BP 185, pour une superficie de 36 m² environ (à confirmer par un document d'arpentage en cours d'élaboration).

Il est ici précisé que cette opération revêt un caractère d'intérêt général dans la mesure où l'emprise acquise sera gérée et entretenue par la Ville, sur laquelle des travaux de voirie seront réalisés comme indiqué ci-dessus et constituera par affectation, l'accessoire du domaine public routier communal.

Au regard de l'ensemble de ces critères, un accord est intervenu entre la commune et le vendeur pour un prix fixé à l'euro symbolique.

L'ensemble des frais notariés seront à la charge de la Ville, en sa qualité d'acquéreur.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les conditions de cette acquisition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de celle-ci avec Monsieur Pierre Larretche ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à lui, et ce, dans les conditions ci-dessus indiquées.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne